

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE**, le **4 JUILLET 2022 à 19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL'	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **2022,194 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

### **2022,195 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

L'ordre du jour est modifié par l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 17.1 HAUSSE DU PRIX DU CARBURANT – Demande de soutien au Gouvernement du Québec;
- 17.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Achat d'une camionnette;
- 17.2 LOCATION DES SALLES.

### **2022-160 RÉSOLUTION NO 2022-160 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2022,196 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 JUIN 2022**

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 13 juin 2022.

### **2022-161 RÉSOLUTION NO 2022-161 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 JUIN 2022**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 juin 2022 tel que présenté.

### **2022,197 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande que la ville lui fournisse les détails des travaux qui seront faits par la ville sur son terrain relativement au raccordement du puits #2.

Un citoyen informe les membres du conseil que le pluvial situé devant chez-lui, de l'autre côté de la rue, est instable et fait du bruit lorsque les voitures passent dessus.

Des membres du Comité en vert demande des informations relativement à des permis de coupe d'arbres.

### **2022,198 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **2022,199 COMPTES DU MOIS**

#### **2022-162 RÉSOLUTION NO 2022-162 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT TRENTE-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (338 882,36 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Line Bilodeau, trésorière

### **2022,200 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **2022,201 AMÉNAGEMENT DU PARC DES AÎNÉS – Décompte progressif n° 5 – Gestimaction inc.**

La greffière indique qu'elle n'a pas reçu le décompte. Ce point est donc annulé.

### **2022,202 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12<sup>E</sup> RANG ET DU 13<sup>E</sup> RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE – Décompte progressif n° 1 – Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.**

#### **2022-163 RÉSOLUTION 2022-163 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12<sup>E</sup> RANG ET DU 13<sup>E</sup> RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH- DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu le décompte progressif n° 1 pour les travaux de réfection du 12<sup>e</sup> Rang et du 13<sup>e</sup> Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine;

2 Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PAIEMENT.** La ville est autorisée à payer à Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. un montant de **TROIS CENT DIX-SEPT MILLE HUIT CENT ONZE DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (317 811,17 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif n° 1 préparé par Les Services EXP inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Les Excavation Yvon Houle et Fils inc.

**2022,203 PLUVIAL BOUL. MARIE-VICTORIN – Étude de capacité –  
Annulation de la résolution n° 2022-158**

**2022-164 RÉSOLUTION NO 2022-164  
PLUVIAL BOUL. MARIE-VICTORIN  
MANDAT POUR ÉTUDE DE CAPACITÉ  
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 2022-158**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un mandat avait été octroyé, aux termes de la résolution no 2022-158, pour procéder à une étude de capacité d'un pluvial sur le boul. Marie-Victorin et que cette dernière n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** Le conseil municipal annule la résolution no 2022-158 adoptée le 13 juin 2022.

**2022,204 GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL – Places disponibles –  
Programme pour soutenir les services de garde en milieu  
familial**

**2022-165 RÉSOLUTION NO 2022-165  
PROGRAMME DE SUBVENTION POUR  
OUVERTURE DE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL  
À KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le CPE de la Marelle à Victoriaville à 200 places disponibles en milieu familial pour le territoire de la MRC d'Arthabaska;
- 2 Le gouvernement donne à chacune de ces places en milieu familial un montant de démarrage de 3 500 \$;
- 3 La Ville de Victoriaville va de l'avant avec un montant de 2 000 \$ pour chaque installation qui provient du CPE la Marelle sur son territoire;
- 4 La Ville de Kingsey Falls désire également aider à ce que le CPE la Marelle puisse distribuer ses places en milieu familial

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer un montant de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** pour chaque installation de garderie qui s'ouvrira en milieu familial sur le territoire de la ville provenant du CPE La Marelle afin de bonifier l'aide gouvernementale accordée. Le montant maximum de subvention est de QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$).

#### **2022,205 AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC – Adhésion 2022**

#### **2022-166 RÉSOLUTION NO 2022-166 AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC ADHÉSION 2022**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Autisme Centre-du-Québec est un OBNL d'aide et d'entraide ayant pour mission d'accompagner les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans le respect de leurs droits et de promouvoir à tous les niveaux les services adaptés et adéquats pour ces personnes et leur famille tout en leur offrant des activités de loisirs adaptées;
- 2 Cet organisme offre la location de bac contenant du matériel et des outils adaptés pour les camps de jour accueillant des jeunes autistes;
- 3 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à cet organisme pour 2022;
- 4 Des fonds sont disponibles au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion à Autisme Centre-du-Québec et à faire la location d'un bac de matériel pour le camp de jour.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175,00 \$)** pour les fins de la présente résolution, soit 125,00 \$ pour l'adhésion 2022 et 50,00 \$ pour la location du bac.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **2022,206 FORUM DÉVELOPPEMENT DURABLE – Participation**

#### **2022-167 RÉSOLUTION NO 2022-167 FORUM DÉVELOPPEMENT DURABLE PARTICIPATION DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Victoriaville, en collaboration avec Hydro-Québec, organise la 7<sup>e</sup> édition du Forum développement durable les 15 et 16 septembre 2022;

- 2 Les municipalités intéressées à créer un projet durable répondant à un enjeu spécifique peuvent y participer et ainsi être accompagnées d'experts dans différents domaines en lien avec les changements climatiques pour appuyer les municipalités dans la création de leur projet;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à ce forum et qu'elle soit représentée par des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Éric FRÉCHETTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer au Forum développement durable qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2022 à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, elle est autorisée à payer les frais de déplacements aux conseillers participants.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

**2022,207 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Demande de partenariat à la 25<sup>e</sup> édition**

**2022-168 RÉSOLUTION NO 2022-168  
PLACE AUX JEUNES 25<sup>e</sup> ÉDITION  
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise sa 25<sup>e</sup> édition;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 25<sup>e</sup> édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

**2022,208 TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA – Partenariat à la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska**

**2022-169 RÉSOLUTION NO 2022-169  
PARTENARIAT POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE  
DES PERSONNES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise la *Journée internationale des personnes âgées* qui sera soulignée le jeudi 29 septembre 2022;
- 2 La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demande à la ville un partenariat et qu'il y a lieu d'encourager cet événement;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska un montant de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** pour la *Journée internationale des personnes âgées* qui se tiendra le 29 septembre 2022 à Victoriaville et à acheter deux (2) billets au coût de **DIX DOLLARS (10,00 \$)** chacun.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2022,209 AVIS DE MOTION – Projet de règlement relatif à la circulation et au stationnement**

**AVIS DE MOTION  
PROJET DU RÈGLEMENT RELATIF À  
LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE**, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement relatif à la circulation et au stationnement.

**2022,210 AFFAIRES NOUVELLES**

**2022,210.1 HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS – Demande de soutien au Gouvernement du Québec**

**2022-170 RÉSOLUTION NO 2022-170  
HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS  
DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les coûts de l'énergie, et notamment le coût des produits pétroliers, n'ont cessés d'augmenter au cours de la dernière année;

- 2 La volatilité élevée et les hausses fréquentes des prix de produits pétroliers ont un impact important sur l'ensemble des activités courantes des municipalités, en contribuant à l'augmentation de leurs dépenses dans un contexte où les sources de revenus plafonnent, forçant les municipalités à revoir leurs priorités budgétaires et fragilisant le maintien des services à la population;
- 3 La hausse des prix des produits pétroliers impacte négativement la capacité des municipalités de réaliser des projets d'infrastructures, affectant à long terme la pérennisation des biens publics dont elles sont les gardiennes;
- 4 La hausse des prix des produits pétroliers se traduit aussi par une amplification des conséquences de l'inflation sur les salariés des municipalités, ayant pour effet de forcer à moyen terme un réajustement à la hausse des salaires;
- 5 Seul le gouvernement québécois a les moyens nécessaires pour aider le monde municipal à relever le défi que constitue la décarbonisation de ses activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au gouvernement québécois de prendre des moyens concrets afin d'accompagner le monde municipal face au défi que constitue la décarbonisation de ses activités, et de l'assister financièrement dans l'élaboration et la mise en place effective d'une transition énergétique.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

#### **2022,210.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Achat d'une camionnette**

#### **2022-171 RÉSOLUTION 2022-171 SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une camionnette du Service des travaux publics demande de nombreuses réparations;
- 2 Il y a lieu de remplacer cette camionnette;
- 3 Des montants sont disponibles au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de monsieur Denis Gendron une camionnette GMC 2500HD pour le Service des travaux publics.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (10 500,00 \$)** plus les taxes applicables (payables à la SAAQ) pour les fins de la présente résolution.

- 3 - **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATAIRE.** La directrice générale et greffière, Mme Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au contremaître du Service des travaux publics.

### **2022,210.3 LOCATION DES SALLES**

#### **2022-172 RÉSOLUTION NO 2022-172 LOCATION DES SALLES PÉRIODE DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville ne loue pas le Pavillon des loisirs au 2, rue Pinard et la salle municipale au 7, rue Tardif durant les semaines occupées par le camp de jour;
- 2 Il peut y avoir des demandes pour les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la location du Pavillon des loisirs et de la salle municipale les fins de semaine durant les semaines du camp de jour et demande au responsable de ranger les effets du camp de jour si une réservation est demandée pour laisser la salle libre.

### **2022,211 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

---

Christian Côté  
Maire

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière